

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2025

Le mardi 25 mars 2025 à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire.

La séance est ouverte à 18 h 37.

**Présents :** Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur FOISSIER Vincent, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre,

**Absents excusés :** Madame ANFRAY Virginie, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène donne pouvoir à Mme MORIN Laurence, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE Christelle, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Pierre JEANNE,

Après que Mr Martin ait demandé aux membres présents s'ils avaient des observations concernant le procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2025, les membres présents approuvent à l'unanimité, ledit document.

### Décisions prises dans le cadre de la délégation

- décision n° 3/2025. Concerne le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Calvados pour l'année 2025 d'un montant total de 105€.

- décision n° 4/2025. Concerne l'achat d'une nouvelle tronçonneuse, à l'entreprise RUAUX AGRICOLE 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES pour un montant HT de 574.17 € HT.

- décision n° 5/2025. Concerne l'achat de nouvelles chaises de bureau pour le service administratif, à l'entreprise VASSARD OMB 14000 CAEN pour un montant total de 1446.08 € HT.

### Convention de groupement de commande relative à la réalisation de travaux sur la commune déléguée de Poussy-la-Campagne

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de réfection rue de l'Eglise et rue du Marronnier à Poussy la campagne,

Vu les compétences de la Commune de Valambray en matière de réfection de voies classées communales,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics concernés, afin d'avoir une même entreprise pour les travaux de compétences communale et communautaire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la conclusion de la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie rue l'Eglise et rue du Marronnier à Poussy la Campagne,

Les estimations prévisionnelles TTC des participations de la CDC et de la commune s'établissement comme suit :

- Val ès dunes : 34 318.80 € TTC et frais de maîtrise d'ouvrage 4 788€ TTC
- Commune : 226 965.60 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### Changement d'horaires de l'école d'Airan

Compte tenu de la distance pour se rendre à la salle des fêtes d'Airan et de l'âge des élèves, il est nécessaire d'allonger la pause méridienne en la passant de 1h30 à 2h00 afin d'améliorer le confort des élèves et le travail des agents municipaux.

Proposition pour la rentrée 2025 : 8h30/11h30 et 13h30/16h30

Mme Christelle MARIE DIT ASSE demande si les horaires de bus à Billy devraient être changés, et voudrait avoir des détails sur les horaires des points d'arrêt.

M. le maire propose de différer la décision.

### Subvention exceptionnelle coopérative scolaire

Vu le paiement des billets d'avion d'un montant de 2 467.96€ pour le voyage scolaire en Finlande par la coopérative scolaire de Valambray,

Le montant des billets d'avion aurait dû être réglé par la commune dans le cadre de l'enveloppe de subvention ERASMUS, le remboursement se fera donc sous forme d'une subvention à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'octroi d'une subvention à la coopérative scolaire du même montant.

M. Martin informe le conseil des indemnités des élus pour l'année 2024.

### INDEMNITES ELUS

		du 1er/01/2024 au 31/12/2024		
Nom	Qualité	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut mensuel	Montant brut période
MARTIN Patrice	Maire	51.6	2 121,03 €	25 452,36 €
GOULAY Martine	1 <sup>ER</sup> adjoint Maire déléguée de Fierville Bray	25.5	1 048,18 €	12 578,16 €
ROUSSEAU Pierre	2 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué de Conteville	25.5	1 048,18 €	12 578,16 €
GIBEAU Hélène	3 <sup>ème</sup> adjoint Maire déléguée de Poussy-la-Campagne	25.5	1 048,18 €	12 578,16 €
SCHACHER Christophe	4 <sup>ème</sup> adjoint	19,8	813,88 €	9 766,56 €
JEANNE Marie-Pierre	5 <sup>ème</sup> adjoint Maire déléguée de Billy	25,5	1 048,18 €	12 578,16 €
LE FOLL Alain	6 <sup>ème</sup> adjoint	19.8	813,88 €	9 766,56 €
		Total	7 941,51 €	95 298,12 €
		<b>total annuel</b>	<b>95 298,12 €</b>	

M. MARTIN donne lecture des différents montants des dépenses et des recettes. Il fait remarquer que l'étalement de charge du SDEC va se terminer en 2026.

#### Fonctionnement

Recettes	1 319 382.17 €
Dépenses	1 234 114.55 €
Résultat de l'exercice 2024	85 267.62 €
Excédent reporté	692 315.51 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	777 583.13 €

#### Investissement

Recettes	1 091 119.45 €
Dépenses	568 520.63 €
Résultat de l'exercice 2024	522 598.82 €
Déficit reporté	- 568 809.93 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	-46 211.11 €

Résultat de clôture global de l'exercice 2024 :	731 372.02 €
Restes à réaliser recettes :	25 940.10 €
Restes à réaliser dépenses :	16 506.02 €

#### Approbation du CFU (compte financier unique)

Le CFU remplace le compte de gestion et le compte administratif, il y a donc un seul document à valider.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Valambray,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Valambray ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, M. Patrice MARTIN le maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Alain LE FOLL :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Valambray,

- DONNE pouvoir à M. Patrice MARTIN, le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Affectation du résultat de l'exercice 2024 de Valambray

Il convient de voter l'affectation générale du résultat du budget de Valambray. La clôture de l'exercice de la commune de Valambray permet d'affecter les résultats comme suit :

✓ 36 777.03 € affectés au compte 1068 en recette d'investissement,

✓ 740 806.10 € affectés au compte 002 en fonctionnement recette,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

#### Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux que ceux de 2024.

Pour mémoire les taux de 2024 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti	36.09 %
Taxe foncière non bâti	23.42 %
TH	10.52 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer au titre de 2025 les taux appliqués au titre de 2024.

#### Autorisation de virements de crédits et fixation du taux de fongibilité pour l'année 2025

Vu le passage à la comptabilité M57 au 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire précise que la nouvelle nomenclature comptable prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le taux de fongibilité de crédits à 7.5% du montant de dépenses réelles de chacune des sections.

#### Vote du budget primitif 2024 du budget de la commune de Valambray

M. Patrice MARTIN, énonce les différents chapitres budgétaires qui font l'objet de précisions données dans l'intitulé des articles et le détail des sommes indiquées.

La section d'investissement s'équilibre à 872 688.06 € avec les opérations de compte de tiers.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 041 613.10 €.

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, le conseil municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2025 de la commune.

Mme Pimor, conseillère aux décideurs locaux de la direction générale des finances publiques, intervient pour expliquer la situation financière de Valambray.

Concernant l'autofinancement, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 7% mais dans le même temps les charges de fonctionnement progressent de 15% notamment en matière d'énergie et autres charges de gestion courante.

Concernant l'investissement, les dépenses d'équipement de l'exercice 2023 s'élèvent à 524 000€ soit 305€ par habitants (moyenne nationale pour les communes de la même strate de population : 305€/habitants).

Sur la période 2020/2024, la moyenne annuelle des dépenses d'équipement est de 527K€ soit une moyenne par habitant de 353€.

Le ratio d'endettement (capital restant dû / recette de fonctionnement est faible (0.3) et la capacité de désendettement (nbre d'années d'autofinancement nécessaire pour rembourser la dette) est de 5 ans (niveau satisfaisant, le seuil critique étant de 10 années)

Concernant les réserves, le fonds de roulement net global s'élève à 731 000€ soit une hausse de 140 000€, le fonds de roulement correspond à plus de 7 mois de dépenses de fonctionnement, niveau supérieur aux normes prudentielles qui préconisent un fonds de roulement équivalent à 3 ou 4 mois de charges de fonctionnement. Les réserves repartent à la hausse et laissent des marges de manœuvre alors même que la commune a fortement investi sur la période.

### Questions diverses

- Mme Lafosse informe le conseil qu'elle a envoyé un courrier à la préfecture concernant les éoliennes située à Fierville pour signaler qu'un flash lumineux blanc orienté vers les maisons cause des désagréments aux habitants la nuit. Il est compliqué de contacter les entreprises qui gèrent les éoliennes.
- M. Aubert demande les suites à donner maintenant que la réserve incendie est installée près de la salle des associations de Fierville. Une fois que le SDIS sera passé pour tester la réserve, la salle de Fierville pourra être opérationnelle.
- M. Beaudoin informe le conseil que plusieurs voitures sont stationnées sur le bord de la route rue des anciens Combattants à Fierville en bordure du bois de M. De Lesquen.
- M. Baudoin voudrait qu'un rappel à l'ordre soit fait pour la vitesse excessive des véhicules en agglomération de Billy.
- M. Bohême a contacté le délégué à la sécurité routière de la préfecture qui a envoyé des bracelets réfléchissants à distribuer aux élèves à porter lors des déplacements piétons. Il va falloir les distribuer. La municipalité voulait remercier le délégué de la sécurité routière de cette action.

Fin de la séance à 20 h 07

La secrétaire de séance

Marie-Pierre JEANNE



Le Maire

P. MARTIN



Annexe n°1

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2025

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 29 octobre 2024 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Néant